



Syndicat
Intercommunal
des Cours
d'Eau
Châtillonnais

SICEC

21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine

☎ 03.80.81.56.25

☎ 03.80.91.18.58

contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du mercredi 16 décembre 2015 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents : Messieurs-dames EME, HEURET, NAUDINOT, MALNOURY, HERGUEUX, GUILLEMAN, VAN HECKE, BRULEY, CHERITAT, MOYOT, GUEGAN, CHAUVE, AUBRY, MARTINY, TILQUIN, FLEUROT, MENEGHEL, ROGNON, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, STIVALET, MALGRAS, LEGENDRE (suppléant), PUCH, ORMANCEY, GUIRADO (suppléant), TROISGROS, MENETRIER, FONQUERNIE, VERDOT, SAVOI, BARDET, VINCENT et TRINQUESSE (suppléant).

Soit 31 membres présents.

Le Président accueille les participants et fait valider le compte-rendu du comité précédent.

Monsieur Eric TILQUIN demande à ce qu'une modification y soit apporté afin d'exprimer l'inquiétude de certains délégués et élus concernant l'application de la loi sur le débit réservé et l'effacement des ouvrages. Le comité approuve cette remarque. Une nouvelle version sera adressée aux membres du comité syndical.

Thierry NAUDINOT annonce ensuite l'ordre du jour :

DELIBERATIONS :

- Signature d'un avenant au marché passé avec Artélia pour l'étude hydro morphologique du Brevon et rétablissement de la continuité écologique,
- Réalisation d'une étude continuité et restauration physique à Chamesson,
- Demande de financements des postes techniques et d'animation,
- Réalisation des travaux d'aménagement de la prise d'eau du canal de Buncey,
- Réalisation des banquettes végétalisées à Laignes,
- Réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage de décharge « SIRI » à Châtillon-sur-Seine,
- Signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or,
- Participation financière 2016 à la cellule d'animation agricole,
- Signature d'une convention d'occupation précaire,
- Non-application des pénalités de retard vis-à-vis de l'entreprise Boureau concernant le marché des effacements d'ouvrages hydrauliques sur la Seine et la Coquille,

- Non-application des pénalités de retard vis-à-vis de l'entreprise Boureau concernant le marché de restauration physique de lits mineurs,
- Choix du bureau d'études pour l'étude hydrogéologique du captage de Grancey-sur-Ource.

AFFAIRES DIVERSES.

- **Signature d'un avenant au marché passé avec ARTELIA pour l'étude hydro morphologique du Brevon et rétablissement de la continuité écologique.**

Le Président explique au comité qu'il est nécessaire de signer un avenant au marché initial pour plusieurs raisons :

- Les pièces administratives du marché ont été signées en août 2011 avec SOGREAH (devenu ARTELIA depuis), cependant l'étude n'a réellement commencé qu'en février 2014. L'avenant mentionne donc une mise à jour du planning prévisionnel ainsi qu'une actualisation des prix.

- Le marché initial prévoyait l'étude de 4 ouvrages hydrauliques. Le propriétaire du Moulin Busseaut ayant manifesté son souhait de ne plus participer à l'étude, il est nécessaire d'actualiser le prix de la prestation afin d'exclure cette partie d'étude.

- L'avancement des réflexions a mis en avant la nécessité de réaliser plusieurs photomontages des sites après aménagement ainsi que la réalisation de réunions complémentaires avec les services chargés de la conservation du patrimoine. Il est donc également nécessaire d'actualiser le prix en conséquence.

Récapitulatif financier :

- Montant initial de prestation : 67 700 € HT
- Montant suite à actualisation des prix n°1 : 70 500 € HT
- Montant actualisé suite au retrait du Moulin Busseaut de l'étude : 57 200 € HT
- Montant actualisé après prestations complémentaires (photomontages et réunions) : 61 100 € HT.

Le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Vote : oui à l'unanimité.

Madame Paule FONQUERNIE demande si les ouvrages concernés sont destinés à être effacés.

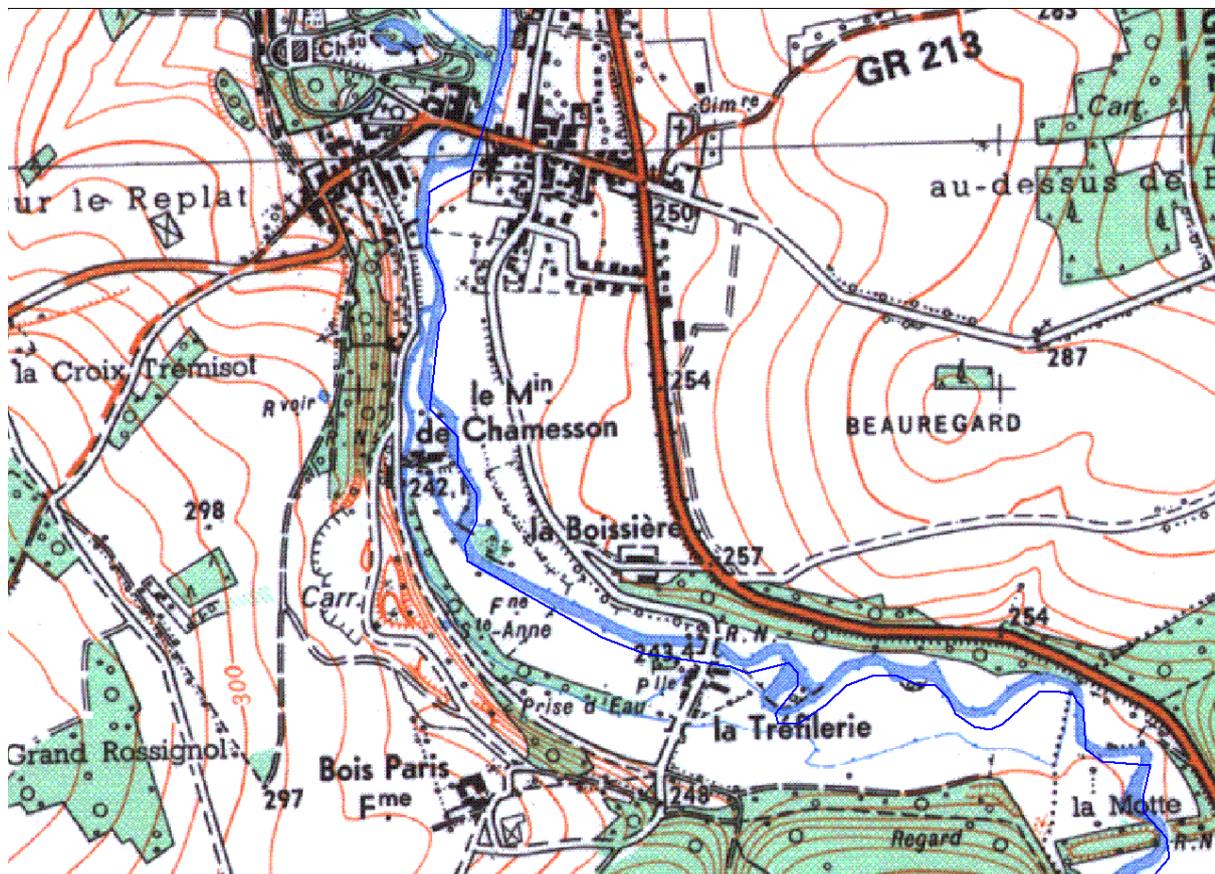
Réponse : il est impossible de répondre à cette question tant que l'étude n'est pas terminée puisque c'est cette dernière qui déterminera les différentes possibilités d'actions. Pour l'instant, aucun scénario n'est privilégié.

- **Réalisation d'une étude continuité et restauration physique à Chamesson**

La Seine est classée liste 2 sur la totalité de son cours. Les propriétaires des moulins dits « de Chamesson » et « la Tréfilerie » sont volontaires pour réaliser une étude visant l'amélioration de la continuité écologique sur leurs ouvrages.

Le ruisseau de Saint-Anne est également particulièrement dégradé d'un point de vue morphologique, l'étude viserait donc également sa restauration.

Cette étude serait programmée dans le courant de l'année 2016. Un taux de financement public de 80% est attendu pour sa réalisation. La signature de convention de mandat avec les propriétaires est également programmée.



Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation de l'étude,
- autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne et tout autre organisme,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 30 pour, une abstention.

Monsieur Gérard EME souhaite savoir si, d'une manière générale, la démarche de réalisation d'une étude est à l'initiative du propriétaire d'ouvrage.

Réponse : effectivement, ce sont dans la majorité des cas les propriétaires qui contactent les services du SICEC afin de solliciter son aide pour la mise en conformité de leur(s) ouvrage(s).

Madame Paule FONQUERNIE demande si le montant de l'étude est connu.

Réponse : il est compliqué à l'heure actuelle d'estimer le coût, il est nécessaire d'attendre la rédaction du cahier des charges pour en avoir une idée plus précise.

- **Convention d'aide financière animateurs Contrat Global Sequana 2016**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animateurs du Contrat Global pour l'année 2016.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- du Conseil Régional de Bourgogne,
- des autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Convention d'aide financière : Techniciens rivières 2016**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes de techniciens rivières pour l'année 2016.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- du Conseil Régional de Bourgogne,
- des autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Réalisation des travaux d'aménagement de la prise d'eau du canal de Buncey**

L'ouvrage de la prise d'eau du canal de Buncey appartient au SICEC. L'alimentation du canal permet, en période de faibles débits, d'éviter une perte géologique importante située dans le lit de la Seine quelques centaines de mètres en aval de l'ouvrage. Lors d'épisodes de sécheresses, la déviation de l'eau par le canal permet l'alimentation de Chatillon-sur-Seine de façon plus prolongée sans pour autant éviter des assècs comme cet été.

Cette situation particulière (faille géologique incontestable) classe cet ouvrage parmi les « ouvrages atypiques » prévus aux exceptions de l'article de Loi sur le débit réservé. Ainsi, il serait possible, sur construction d'un dossier démonstratif, de favoriser en période d'étiage, l'alimentation du canal.

Une adaptation du seuil (rehausse) ainsi qu'une validation administrative sont nécessaires. Il est proposé de réaliser ce dossier ainsi que les travaux nécessaires soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, en 2016. Aucun financement n'est attendu sur cette opération, estimée à 5 000 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

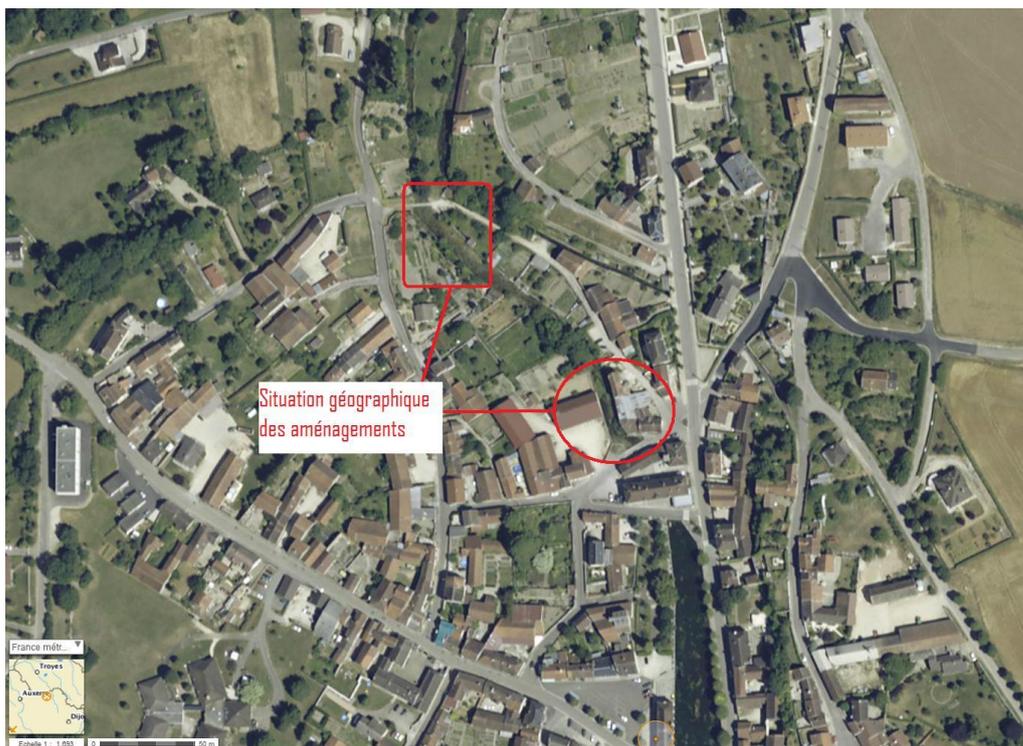
- approuve la réalisation des travaux sur l'ouvrage de la prise d'eau du canal de Buncey,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Réalisation des banquettes végétalisées à Laignes**

La Laigne à Laignes présente des sur-largeurs provoquant un dépôt de sédiments et un développement de végétation. Il est proposé de réaliser des banquettes végétalisées afin de restaurer cette section de cours d'eau.

Le dimensionnement ainsi que le dossier Loi sur l'Eau seront réalisés en interne par l'équipe du SICEC. La réalisation du projet pourrait avoir lieu en 2016/2017, avec des aides publiques de l'AESN et de la Région Bourgogne à hauteur de 80% du coût TTC.



Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation de banquettes sur la Laigne à Laignes,
- autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne et tout autre organisme,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : une voix contre, 30 pour.

- **Réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage de décharge « SIRI » à Chatillon-sur-Seine**

L'ouvrage « SIRI » à Châtillon-sur-Seine appartient au SICEC. L'ouvrage situé sur le bief au niveau de l'ancien moulin (devenu résidence privée) montre une dégradation. Les vannages ont été démontés à l'automne 2015. Il est nécessaire de réaliser des travaux de confortement des murs de soutènement et de la passerelle.

Ces travaux seront réalisés en 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage SIRI,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture 21**

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie (CAAPRE 2016-2018) a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, le SICEC et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Pour mettre en œuvre ce contrat, il convient de signer une convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Après discussions, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer la convention et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celle-ci.

Vote : une abstention, 30 pour.

- **Participation à la cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais**

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de Bourgogne et le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

Une animatrice a été embauchée par la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre les actions de préservation sur les captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais.

La participation du SICEC à la cellule d'animation agricole pour 2016 est estimée à 2500 €. Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Le comité syndical décide de :

Charger le Président de signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais/Auxois et tous documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : une abstention, 30 pour.

Monsieur Hubert FLEUROT approuve les actions menées par l'animatrice agricole et encourage les services du SICEC à informer les agriculteurs sur les possibilités d'actions de cette dernière.

- **Signature d'une convention d'occupation précaire d'une partie d'un terrain**

Suite à la demande d'un particulier qui souhaiterait y entreposer du bois, il est proposé la signature d'une convention d'occupation précaire entre le SICEC et M. Christian FAYS concernant une partie d'un terrain sur la parcelle AB 25, sur la commune d'Aisey-sur-Seine, la Barque. Un loyer annuel de 30 € lui sera demandé.

Le comité syndical autorise le Président de signer la convention d'occupation précaire ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Non application des pénalités de retard vis-à-vis de l'entreprise BOUREAU concernant le marché des effacements d'ouvrages hydrauliques sur la Seine et la Coquille**

Dans le cadre des travaux d'effacement d'ouvrages hydrauliques sur la Seine et la Coquille, des pénalités de retard sont prévues au marché.

Un retard dû à des aléas techniques a provoqué un dépassement des délais. Compte tenu du fait que la responsabilité ne peut être imputée à l'entreprise, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Non application des pénalités de retard vis-à-vis de l'entreprise BOUREAU concernant le marché de restauration physique de lits mineurs**

Dans le cadre des travaux de restauration physique de lits mineurs, des pénalités de retard sont prévues au marché.

Un retard dû à des aléas techniques a provoqué un dépassement des délais. Compte tenu du fait que la responsabilité ne peut être imputée à l'entreprise, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Choix du bureau d'études pour l'étude hydrogéologique du captage de Grancey-sur-Ource**

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour l'étude hydrogéologique du captage de Grancey-sur-Ource.

L'analyse des offres a été présentée en commission marchés publics le 16 décembre 2015.

Le Président propose de valider le choix de l'entreprise approuvé en commission d'appel d'offres : bureau d'études Sciences Environnement pour un montant de 13 680 € HT.

Le Comité Syndical approuve et autorise le Président à faire les demandes de financements relatives à ce marché.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Affaires diverses**

Monsieur Thierry AUBRY souhaiterait qu'une discussion soit organisée autour de la réforme à venir concernant la compétence GEMAPI.

Réponse : en 2018, la compétence GEMAPI sera automatiquement transférée aux communautés de communes qui auront alors deux solutions : appliquer elles-mêmes cette compétence ou la transférer à un syndicat. Celui-ci devra impérativement comprendre au minimum trois communautés de communes et avoir pour périmètre un bassin hydrographique cohérent. Une réflexion est actuellement en cours à ce sujet entre le SICEC et les différents acteurs concernés. Une rencontre avec les services de la sous-préfecture est prévue en janvier. Dès que celle-ci aura eu lieu, une réunion de présentation sera proposée au comité syndical.

La réunion s'achève et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

